



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 MAI 2024**

Étaient présents :

Mesdames BEYSSAC, GALLET-ALLAIN, GIRARD, PRALONG

Messieurs CARLE, GIBERT, OULION, SABIN

Étaient absents excusés :

Madame LANNOY (pouvoir à Monsieur SABIN)

Madame Ginette GALLET-ALLAIN a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Administration générale : validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2024
- Requalification de la Place de la Fontaine : avenir du projet

Affaires diverses

1) Administration générale - Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 mai 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 17 mai 2024 mais note toutefois une incohérence dans la délibération relative à la demande de subvention au titre des amendes de police dans le cadre du projet de requalification de la Place de la Fontaine : il est rendu compte de l'approbation du projet par l'assemblée délibérante alors que le choix a été fait, par la suite et au terme de la séance du 17 mai et face aux incertitudes / questions en suspens, d'attendre de disposer de tous les éléments avant de poursuivre les échanges l'avenir du projet (convocation d'une séance ordinaire pour le vendredi 24 mai 2024)...

2) Requalification de la Place de la Fontaine – Avenir du projet

Après recalculs, Madame le Maire présente une nouvelle simulation du plan de financement prévisionnel de l'opération projetée (sur la base des offres réceptionnées suite à consultation) ainsi qu'une évaluation de la perte pour la commune dans le cas le projet serait définitivement abandonné – cf. détail en PJ. Il est également précisé que le plan présenté n'inclut naturellement pas le chantier de réfection du réseau d'alimentation en eau potable (hors projet – pris en charge à 100% par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay) : toutefois, une attention particulière doit être accordée à ce volet qui n'aurait jamais vu le jour si la Commune de Chomelix n'avait pas lancé une réflexion sur l'aménagement de la Place de la Fontaine. Enfin, une interrogation subsiste quant à la rénovation des toilettes publiques et de la voirie de la rue de l'Eglise (en cas d'arrêt du projet de requalification) : au vu de la demande générale, la collectivité peut-elle se permettre d'enterrer définitivement ces deux options ?

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel présenté,
CONSIDERANT l'état actuel d'avancement du projet (phase appel d'offres),



CONSIDERANT le scénario financier en cas de résiliation du marché de maîtrise d'œuvre et donc d'abandon du projet,
CONSIDERANT les travaux prévus de réfection du réseau d'alimentation en eau potable,
CONSIDERANT les travaux de rénovation des toilettes publiques

- ⇒ **Après moults échanges et à l'exception de Virginie LANNOY (voix exprimée par l'intermédiaire de Marc SABIN), tous les membres présents s'accordent à dire que la suite du projet de requalification de la Place de la Fontaine ne doit en aucun cas être remise en question.**

3) Affaires diverses

Planning du bureau de vote des élections européennes (9/06/2024) :

Créneau	Membres
08h00 – 10h30	Roselyne BEYSSAC, Patrice CARLE
10h30 – 13h00	Alexandre OULION, Emilienne PRALONG
13h00 – 15h30	Ginette GALLET-ALLAIN, Elisabeth GIRARD
15h30 – 18h00	Serge GIBERT, Virginie LANNOY, Marc SABIN

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 22 heures.

Roselyne BEYSSAC
Maire

Ginette GALLET-ALLAIN
1^{ère} Adjointe au Maire
Secrétaire de séance

